



COMPTE-RENDU du CHS-CT du 25 juin 2020

Sont présents :

– pour l'administration :

- Madame Véronique GABELLE, Présidente du CHS, Directrice Départementale des Finances Publiques Haute-Vienne
- Madame Françoise GAYTON-SEGRET, Directrice du Pôle Fiscal
- Madame Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources
- Monsieur Fabien DEVOS, Adjoint à la division PPR
- Monsieur Guillaume CASENAVE, Responsable de Division Budget Immobilier Logistique
- Monsieur Karl PERIGAUD, Assistant de prévention par intérim
- Madame Catherine BRIANCHON-CAMPAGNE, Assistante de Prévention INSEE 87
- Madame Michèle REBIERE, Médecin de Prévention
- Madame Aurore BLAQUART, ISST

– pour les représentants du personnel FO DGFIP 87 :

- Madame Corinne ANDRIEUX (titulaire)
- Madame Lydie PEYRICHOUT (experte)

Secrétaire du CHS-CT :

En l'absence de dotation en personnel, la fonction est assurée par Madame Maryline THOBY.

Le quorum est atteint.
La séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Impact de la COVID-19 – Plan de Reprise d'Activité

Comme indiqué en CTL, la présidente précise que les collègues sont revenus progressivement avec une priorité pour ceux qui n'étaient pas équipés en télétravail.

La DDFIP 87 a atteint mardi 78 % du niveau 3 du PRA.

La Présidente a souligné le travail réalisé par les collègues durant cette période que ce soit en présentiel ou en télétravail; il n'y a pas non plus de dégradations particulières sur les missions dites non prioritaires.

La Présidente a rappelé les difficultés rencontrées pendant le confinement au niveau de l'approvisionnement des contenants pour gel hydro-alcoolique, l'installation des plexiglas et

l'installation des bureaux... Elle a rappelé que la Préfecture centralisait les commandes de masques chirurgicaux et alternatifs.

Elle indique que l'ensemble des sites a rouvert le 22/06 sauf Cruveilhier, le 23/06. Le port du masque pour les usagers n'est pas obligatoire car les pouvoirs publics ne l'ont pas décidé ainsi; il est recommandé. Le responsable du SIP gèrera tout incident en la matière.

A l'INSEE, Mme Brianchon-Campagne a indiqué que l'ensemble des agents était en télétravail dès le début du confinement. Aujourd'hui, seuls 50 % sont revenus en présentiel.

Elle rappelle les dispositions matérielles mises en place à l'INSEE (identiques à celles de la DDFIP, plexiglas en moins). La catégorie des enquêteurs était en arrêt avant la décision de confinement et ne réalisent que des enquêtes téléphoniques. Ils reprendront physiquement en juillet.

Concernant la fin de l'état d'urgence sanitaire, les agents vulnérables sont placés en ASA pour ceux qui ne peuvent télétravailler.

Le médecin de prévention indique que les personnes sont plus éduquées, et moins démunies vis-à-vis du virus, qu'il faut malgré tout garder une grande vigilance. Il faut continuer à privilégier le télétravail. Toute décision se prend au cas par cas.

Le remplacement des masques en tissu qui arrivent au terme des 40 lavages doit être demandé à BIL via OSLO comme tout le matériel de protection. Dans le cas de travaux réalisés en rapprochement avec d'autres collègues, il est toujours recommandé de porter un masque chirurgical.

Suite à la campagne IR menée pendant le confinement, la Présidente précise que la grande mobilisation téléphonique a permis de compenser la fermeture au public.

2. Suivi du budget 2020 (examen des actions engagées, modifiées, annulées ou reportées)

Toutes les formations sont reprogrammées de septembre à novembre sauf celles des gestes qui sauvent qui est suspendue (elle sera rendue obligatoire en 2021).

La climatisation de la cafétéria Montmailler et de la salle de réunion 130 de Cruveilhier sera réalisée ; la salle pourra être utilisée pour se rafraîchir en prenant une friandise ou étudier un dossier.

Compte tenu de la pandémie, le brassage d'air est interdit et ce malgré la chaleur; les ventilateurs ne sont tolérés que dans les bureaux individuels. La direction envisage l'achat de brumisateurs.

3. Examen des consignations portées sur les registres Santé et Sécurité

4. Examen des déclarations d'accidents et fiches de signalement d'agression

Sur ces 2 points à l'ordre du jour : rien à signaler

5. Point travaux / immobilier

Trésorerie du CHU : le bail est prolongé jusqu'au 31/03/2021.

Montmailler :

Le parking à vélos à quasi terminé

Les travaux de réfection des sols et des murs reprendront début juillet jusqu'à fin septembre pour le CGR et le pôle fiscal. Les lampadaires sont remplacés par de l'éclairage led.

Cruveilhier :

→ Toit-terrasse

La maîtrise d'oeuvre est recrutée; les appels d'offres seront réalisés sur la plateforme PLACE prochainement.

Si les prochains carottages amiante se révèlent négatifs, les travaux pourraient être terminés fin d'année 2020...

→ Parking

Les big bags contiennent des cailloux destinés à embellir les parties à l'abandon du parking.

Les OS ont demandé un état des lieux des coins repas et des locaux infirmerie, ainsi que le relogement du local syndical à Montmailler.

6. Questions diverses

Notre assistante de prévention devrait revenir en septembre.


Le recrutement du secrétaire animateur du CHS est en cours : un seul entretien a eu lieu sur Paris. Des lignes téléphoniques supplémentaires pour Bessines ont été demandées.

La problématique des pointeuses a été abordée : M Casenave a indiqué qu'il n'existait plus de pièces pour les réparer ; le marché était trop ancien.

Les OS ont déploré le vandalisme de 11 distributeurs à savons sur le site de Cruveilhier.

De même, les OS ont alerté la Direction sur le mopieur situé dans le bureau de la comptabilité qu'il devient impératif de déplacer afin de diminuer le bruit généré et les va-et-vient non recommandés en période pandémique.

Vos représentants au CHS CT sont à votre écoute et sont disponibles pour répondre à vos demandes d'informations supplémentaires.

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____	PRENOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____	ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à _____	le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		